

Décision 02-D-22 du 14 mars 2002

relative à des pratiques relevées sur des marchés de travaux de voirie dans le département du Nord

Posted on: 24 avril 2002 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Colas Nord Picardie, STAV

Lire

le texte intégral de la décision

23.95 Ko